

Volaille française – La section avicole de La Coopération Agricole appelle à la simplification des procédures pour les projets d'élevage et à la revalorisation des rémunérations de l'amont de la filière

Réunis à l'occasion de leurs journées annuelles, les responsables de coopératives avicoles dressent un constat unanime : les conditions ne sont pas réunies pour permettre de construire les 400 poulaillers attendus par l'interprofession ANVOL pour nourrir les Français. **La consommation de volailles ne cesse de croître : +54 % en 25 ans, et +12 % les cinq dernières années.** Pourtant, cette dynamique bénéficie principalement aux importations, qui représentent aujourd'hui un poulet sur deux consommés en France.

Les coopératives sont en première ligne de l'accompagnement des éleveurs dans leurs projets de création et de rénovation des bâtiments. Elles relèvent deux causes à la faible dynamique de construction de poulailler et proposent des solutions :

- La première cause est administrative : elle est liée au cadre réglementaire appliqué aux bâtiments d'élevage qui place les agriculteurs porteurs de projets dans une insécurité juridique et face à une complexité administrative unique en Europe. Même avec l'accompagnement de leur coopérative, les éleveurs renoncent à leurs projets en raison de délais d'instructions qui s'éternisent sur plusieurs années. A l'occasion des prochaines étapes de la PPL visant à lever les contraintes au métier d'agriculteur, la section avicole de La Coopération agricole invite les parlementaires à mettre fin à l'ensemble des surtranspositions françaises relatives à l'encadrement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en votant les amendements qu'elle soutient.
- La seconde cause est économique : elle est liée à la dégradation progressive de la rentabilité de l'élevage avicole en France depuis une dizaine d'années. En effet, les modèles de rémunération des producteurs n'ont pas intégré l'évolution de l'ensemble des facteurs de production (bâtiments, énergie...). **La section avicole de La Coopération Agricole invite les acteurs de la filière à reprendre le dialogue afin de mieux intégrer ces nouvelles réalités économiques.**

François Lacôme, président de la section avicole de La Coopération Agricole alerte : « La France perd chaque jour un peu plus de sa capacité de production, de son savoir-faire et de sa souveraineté alimentaire en production avicole. Dans un contexte de demande dynamique, j'attends du législateur qu'il assouplisse le cadre réglementaire appliqué aux exploitations d'élevage et j'attends de la filière qu'elle prenne en compte l'évolution des coûts de production dans ses modalités de rémunération. Cela représenterait pour le consommateur final une augmentation négligeable par achat de pièces de volailles. »

À propos du Pôle animal de La Coopération Agricole : Le Pôle animal représente plus de 100 coopératives dans les filières viandes, réparties en 4 sections bovine, ovine, porcine et avicole. Ces dernières ont pour activités l'organisation de la production animale (avicole, bovine, ovine, porcine) la collecte, le service aux éleveurs et la mise en marché, l'abattage-transformation. Le Pôle animal rassemble les expertises et les actions des coopératives agricoles dans la valorisation des productions, au service de la performance et de la durabilité des filières.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

